



Le 5 juin 2007

Destinataires : Banques  
Sociétés de fiducie et de prêt fédérales  
Sociétés d'assurance-vie fédérales  
Sociétés d'assurances multirisques fédérales  
Associations coopératives de crédit fédérales  
Sociétés de secours mutuels

Cc : Surveillants et organismes de réglementation provinciaux  
Association canadienne des assureurs de marketing direct  
Association des banquiers canadiens  
L'Association fraternelle canadienne  
Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.  
Autorités canadiennes en valeurs mobilières  
Centrale des caisses de crédit du Canada  
Bureau d'assurance du Canada  
Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières  
L'Association des compagnies de fiducie du Canada

**Objet : Modification de l'information figurant dans la fiche signalétique d'un individu désigné en vertu du *Règlement d'application des résolutions des Nations Unies sur Al-Qaïda et le Taliban (RNUAQT ou le règlement)***

Dans un communiqué de presse diffusé le lundi 4 juin, le Conseil de sécurité des Nations Unies a annoncé que son comité chargé d'instituer des mesures à l'encontre des personnes et entités liées au groupe Al-Qaïda ou aux Taliban avait convenu, le 1<sup>er</sup> juin dernier, de modifier comme suit l'information figurant dans la fiche signalétique d'un individu désigné en vertu du règlement :

Supprimer l'alias « Mahamedou Ouid **Slahi** » associé au nom « Mahfouz Ould **Al-Walid** »

Vous trouverez le communiqué de presse<sup>1</sup> du Conseil sous le lien suivant :

<http://www.un.org/News/Press/docs/2007/sc9034.doc.htm>

Les listes qui se trouvent sur le site Web du BSIF ont également été mises en jour.

.../2

---

<sup>1</sup> disponible en version anglaise seulement

Si vous avez besoin d'aide pour produire ces déclarations ou que vous désirez recevoir les lettres, listes et formulaires du BSIF en version imprimée, veuillez envoyer un courriel à [extcomm@osfi-bsif.gc.ca](mailto:extcomm@osfi-bsif.gc.ca).

Comme toujours, le BSIF s'attend à ce que les institutions financières fédérales se conforment aux lois et règlements de toutes les administrations sur le territoire desquelles elles exercent leurs activités.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Le directeur principal,  
Division de la conformité,

Nicolas W.R. Burbidge